



**François REBSAMEN**  
Ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation  
professionnelle et du Dialogue social

**Fleur PELLERIN**  
Ministre de la Culture et de la Communication

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 24 février 2015

**Annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant extension de la convention collective nationale  
de la production cinématographique.**

**Le Gouvernement réaffirme son soutien au secteur de la production cinématographique et  
lance une nouvelle procédure d'agrément**

Le Conseil d'Etat a prononcé aujourd'hui l'annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant extension de la convention collective nationale de la production cinématographique.

Le Gouvernement prend acte de cette décision et des motifs qui ont conduit la Haute juridiction administrative à statuer en ce sens.

Il réaffirme aujourd'hui son soutien au secteur de la production cinématographique, important pour notre économie et pour le rayonnement de notre culture, et rappelle le long processus de négociation qui a permis aux partenaires sociaux d'aboutir à la conclusion d'un édifice conventionnel adapté.

Aussi, au regard des éléments de droit et de fait nouveaux intervenus depuis l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, en particulier l'adhésion à la convention de plusieurs organisations professionnelles représentatives dans le secteur, le Gouvernement lance aujourd'hui une nouvelle procédure d'extension de la convention collective de la production cinématographique et de son avenant. L'arrêté d'extension sera publié dans le courant du mois de mars. Cette procédure sécurisera la convention dans des conditions de légalité indiscutables.

Contacts presse :

Cabinet de François REBSAMEN: 01 49 55 31 02  
Cabinet de Fleur PELLERIN : 01 40 15 38 80